

Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne
Troisième session, Genève, 2 et 3 novembre 2020

Allocution liminaire du Directeur général

Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur et un plaisir de vous accueillir à la troisième session du Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne.

Je tiens tout d'abord à remercier les délégués en poste à Genève ainsi que les plus de 50 délégations de parties contractantes et d'observateurs qui nous rejoignent sur notre plateforme en ligne. Votre engagement, en particulier celui des personnes situées dans des fuseaux horaires éloignés, nous permet de poursuivre notre travail. Je voudrais également saluer la présence du président, qui sera officiellement élu après mon discours liminaire et qui est parmi nous aujourd'hui, et le remercier pour son soutien dans la préparation de la présente session.

Si la pandémie a gravement perturbé notre vie quotidienne, elle a renforcé notre désir fondamental de lien social. Les délibérations au sein de ce groupe de travail alimentent ce lien, en faisant en sorte que nous puissions apporter dans nos foyers des produits de qualité associés à la géographie et à la culture et les partager avec notre famille. Pour les producteurs de produits de qualité, les indications géographiques constituent un outil de marque essentiel pour s'implanter sur de nouveaux marchés, alors que pour les consommateurs, il s'agit d'une marque de qualité et d'authenticité.

Il serait intéressant de faire ici une pause pour mettre l'accent sur le fait que les indications géographiques ne sont pas seulement des marqueurs du patrimoine et de la culture, aussi importants soient-ils, mais qu'ils donnent

également à nos communautés la possibilité d'améliorer leur qualité de vie. Permettez-moi de vous donner l'exemple du Cambodge. En 2010, le Cambodge a enregistré au niveau national le poivre de Kampot en tant qu'indication géographique. Les ventes à l'exportation ont augmenté depuis que l'indication géographique a été enregistrée au Cambodge et, actuellement, environ 70% de la production de poivre de Kampot est destinée au marché international, avec près de 60 tonnes exportées en 2020.

Toutefois, les chiffres ne disent pas tout, et la déclaration ci-après du Département de la propriété intellectuelle du Cambodge permet de se faire une meilleure idée : "Grâce à l'augmentation de leurs revenus, les producteurs de poivre de Kampot conduisent désormais des motos et non plus des vélos".

La demande de poivre de Kampot a cependant donné lieu à une augmentation des produits de contrefaçon. Le Cambodge a donc déposé ce mois-ci sa demande d'enregistrement international du poivre de Kampot.

Le succès du poivre de Kampot n'est pas seulement le résultat des efforts déployés pour produire une indication géographique de qualité, mais découle aussi des mesures prises afin de commercialiser efficacement cette indication géographique. Sur un paquet de poivre de Kampot, vous verrez à quel point la combinaison de marques et de dessins et modèles rend l'indication géographique encore plus attrayante et distinctive.

Cette approche globale de l'appui en matière de propriété intellectuelle sera de plus en plus utilisée pour aider les communautés à tirer parti des produits exceptionnels qu'elles ont à offrir au monde.

L'histoire du poivre de Kampot n'est pas unique, car nous entendons parler d'histoires similaires dans toutes les communautés. Le moment est donc venu pour le système mondial des indications géographiques d'ouvrir un

nouveau chapitre cette année avec l'entrée en vigueur en février de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Cette évolution a suscité un intérêt accru de membres de l'OMPI de diverses régions et de différents niveaux de développement pour la protection des indications géographiques sur les marchés étrangers. En deux ans, de 2018 à 2019, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, l'Albanie, le Samoa, la République populaire démocratique de Corée, la République dominicaine et l'Union européenne ont adhéré à l'Union de Lisbonne.

La pandémie a ralenti l'élan en ce qui concerne le nombre d'adhésions, mais nous assistons à une reprise. À cet égard, je suis très heureux d'annoncer que nous recevrons bientôt l'instrument d'adhésion de la République démocratique populaire lao à l'Acte de Genève.

Alors que le nombre de demandes déposées dans le cadre du système de Lisbonne a encore augmenté en 2020 par rapport à 2019, la pandémie de COVID-19 a en quelque sorte retardé le dépôt de nouveaux enregistrements par les nouvelles parties contractantes de l'Acte de Genève. Toutefois, ces nouveaux membres ont indiqué de manière informelle que le traitement interne des demandes a maintenant commencé, de sorte que le Service d'enregistrement de Lisbonne attend leur dépôt en 2021.

Sur le plan opérationnel, la pandémie a démontré que la transformation numérique du système de Lisbonne revêt une importance fondamentale et qu'elle va se poursuivre. Nous avons pris bonne note de l'intérêt exprimé par les membres du système de Lisbonne pour l'utilisation à l'avenir de formulaires de demande en ligne, et pour la gestion de leur portefeuille d'enregistrements internationaux dans un écosystème informatique intégré, à l'instar de ce que les autres systèmes d'enregistrement de l'OMPI ont mis en place avec succès. Les tiers ont également exprimé le besoin de recevoir régulièrement des messages d'alerte électroniques sur les nouvelles transactions dans le cadre du système de Lisbonne. La poursuite

des travaux sur la transformation numérique du système de Lisbonne, notamment par l'intermédiaire d'une plateforme informatique plus intégrée, restera pour nous un objectif important au cours des prochaines années.

Mesdames et Messieurs, vos discussions et vos décisions au sein du groupe de travail ont une incidence directe sur nos agriculteurs, nos artisans et les communautés locales dans leur ensemble. En affinant le cadre du système de Lisbonne, vous facilitez la commercialisation réussie de leurs produits d'origine de qualité tant sur les marchés intérieurs qu'à l'étranger, ainsi que la mise en place de garanties adéquates pour les autres parties intéressées, telles que les propriétaires de marques antérieures et les utilisateurs de termes génériques.

Le programme de ces deux jours est donc chargé et nécessitera des délibérations sur un certain nombre de points, dont l'introduction d'une nouvelle règle *2bis* dans le règlement commun. Cette nouvelle règle permettra aux utilisateurs de bénéficier de garanties dans certaines situations s'apparentant à un cas de force majeure, ainsi qu'en cas d'interruption des services postaux ou de distribution et de défaillance des systèmes de communication électronique. Une décision similaire a été prise par le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid il y a deux semaines.

Vous aurez en outre la possibilité d'examiner et de commenter les faits nouveaux concernant le système de Lisbonne avec l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève et du règlement d'exécution commun régissant les opérations dans le cadre de l'Arrangement de Lisbonne (actes de 1958 et 1967) ou du nouvel Acte de Genève (Acte de 2015).

À cet égard, je voudrais aussi rappeler la décision prise par les assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2019 selon laquelle "les unions financées par des taxes avec un déficit biennal prévu au cours de l'exercice

biennal 2020-2021 devraient envisager des mesures conformément à leur propre traité afin de combler ce déficit” [paragraphe 152.iii) du document A/59/14], ainsi que la décision prise par ce groupe de travail à sa deuxième session tenue en mai 2019, à savoir : “poursuivre la réflexion sur les mesures à prendre pour assurer la viabilité financière de l’Union de Lisbonne, y compris le réexamen régulier du barème des taxes, tout en reconnaissant la nécessité d’évaluer l’incidence de l’entrée en vigueur de l’Acte de Genève sur la situation financière de l’Union” [paragraphe 33.ii) du document LI/WG/DEV-SYS/2/4].

Tout en étant conscient qu’il s’agit d’une question délicate nécessitant un examen attentif et franc, je suis convaincu que les membres de ce groupe de travail trouveront une solution appropriée qui répondra aux attentes légitimes de toutes les parties intéressées.

Permettez-moi de conclure en souhaitant au groupe de travail une session fructueuse, et de réitérer notre engagement, mes collègues et moi-même, à travailler en étroite collaboration avec vous.
